

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 avril 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 884)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 83

présenté par

M. Coronado, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,  
Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 29 SEXIES**

I. – Après le mot :

« publié »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« quatre-vingt-dix jours avant la date du scrutin. ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 2 et 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence avec l'amendement à l'article 29 bis, visant à organiser l'élection des membres du Haut Conseil des Français de l'étranger par un scrutin direct, à la proportionnelle de liste, le même jour que les conseillers consulaires.